

SESSAD 18-25 ans

LE SESSAD 18-25 ANS DÉPEND DE L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST FINANCÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE

AVEC QUI ?



Le personnel est composé de :

- × Une directrice de pôle,
- × Un directeur adjoint,
- × Un chef de service,
- × Des éducateurs spécialisés,
- × Un psychologue,
- × Une secrétaire,

Le SESSAD 18-25 ans travaille en réseau :



Dans les ESAT, les
Entreprises Adaptées, ou
les entreprises de Vendée
et des départements
limitrophes.



Lycées professionnels,
ULIS, MFR, centres de
formation pour adultes
(GRETA, ESFORA,
AFORBAT, AFPA...).



Pour le suivi du projet
personnalisé,
pour des temps d'échange
et de partage avec
d'autres jeunes.

**SESSAD
18-25 ANS**

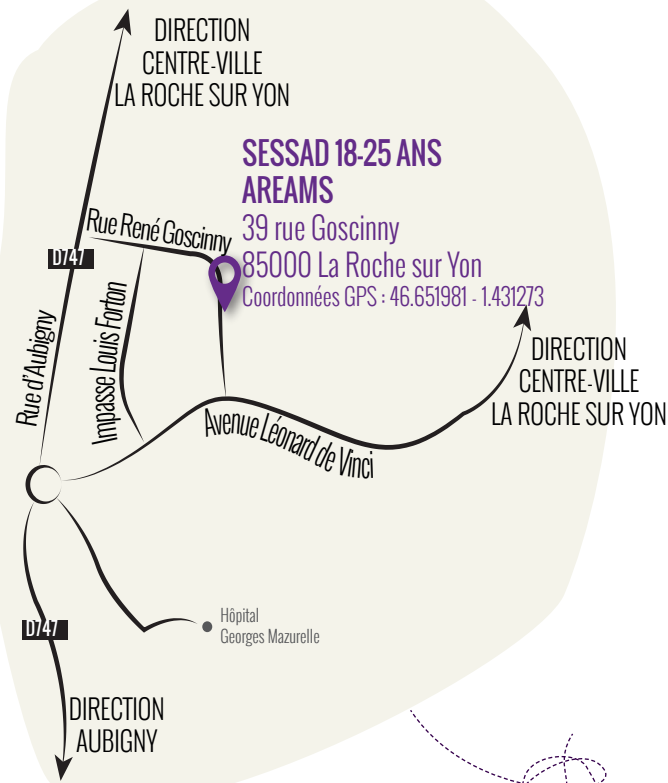


Administrations (CAF, pôle
emploi, CPAM ...), missions
locales, services
d'hébergement,
de santé...

AU DOMICILE

Dans le lieu de vie habituel :
chez les parents, au FJT,
en appartement...

Le SESSAD 18-25 ans assure un accompagnement dans les différents
lieux de la vie en fonction du projet personnalisé



Le service est ouvert du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 17 h 00.

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE



| SESSAD 18-25 ans |
73, impasse Jean Mouillade
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 28 97 79 01 - sessad1825@areams.fr

SESSAD 18-25 ans



| QU'EST CE QUE LE SESSAD 18-25 ans

Le SESSAD 18-25 ans est un service avec deux objectifs complémentaires :

- × L'accès à l'emploi : obtenir une place en ESAT, en Entreprise Adaptée (EA) ou dans toute autre entreprise,
- × L'intégration sociale : faciliter l'accès au logement, aux soins, à la santé, aux transports, aux loisirs...

| POUR QUI ?



Le SESSAD s'adresse à des hommes et femmes de 18 à 25 ans. Ces jeunes adultes présentent une déficience intellectuelle, avec ou sans trouble(s) associé(s) et/ou des troubles du spectre autistique.

Ce service accueille des jeunes ayant un projet professionnel, relevant prioritairement de l'amendement Creton et en attente d'une place en ESAT.

Les personnes accompagnées au SESSAD ont une notification de la MDPH (Maison Départementale pour Personnes Handicapées).

| POUR QUOI ?



Le SESSAD 18-25 ans est une passerelle entre les IME ou les SESSAD classiques et l'environnement du travail :

- × Il prépare à la future vie professionnelle et renforce l'autonomie sociale.
- × Il adapte les projets aux besoins du jeune et à l'évolution de sa situation.
- × Il accompagne vers les dispositifs de droit commun (accès au logement, à la santé, aux soins et aux loisirs...).
- × Il apporte un soutien à la gestion des temps libre.

| COMMENT ?



LA MISE EN SITUATION DE STAGE

Le SESSAD 18-25 ans accompagne les jeunes dans la construction de leur projet professionnel.

Il propose des stages dans un domaine choisi par le jeune et fait découvrir d'autres activités professionnelles qui pourraient lui convenir.

Les stages se déroulent dans des ESAT, des entreprises adaptées ou d'autres entreprises pour une durée variable d'une semaine à trois mois.

LA FORMATION

Le SESSAD 18-25 ans propose une formation pour maintenir et/ou développer les acquis et les savoirs de base : écrire, lire, compter.

Ces temps permettent de renforcer les compétences et de les transposer dans le monde du travail (savoir rédiger un CV, préparer un entretien,...)

D'autres formations peuvent être proposées en fonction des stages réalisés et du projet personnalisé de chacun.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Sur des temps individuels ou collectifs, les jeunes adultes sont guidés sur des aspects liés à la vie quotidienne :

- × La santé (vérifier les besoins en soins, planifier les rendez-vous si besoin),
- × L'accès aux droits (aide aux démarches administratives),
- × Les loisirs et la culture (rechercher un club de sport...),
- × L'autonomie dans les déplacements,
- × La gestion du temps (agenda, RDV, temps libre,...)

